

# ACTION URGENTE

## IRAK. TRENTE-NEUF DÉTENUS RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS

**D'après de récentes déclarations publiques du ministre irakien de l'Intérieur, 39 détenus qui n'ont pas été jugés pourraient être condamnés à mort en Irak d'ici la fin de l'année 2010. Ils pourraient ne pas bénéficier de procès équitables, voire ne pas être jugés du tout.**

Ces 39 détenus sont des membres présumés d'un groupe armé présent en Irak. Ils n'ont pas encore été jugés, ni même inculpés. Ils ont été exhibés, menottés et vêtus de combinaisons orange, devant des journalistes lors d'une conférence de presse donnée le 2 décembre par le ministre de l'Intérieur, Jawad al Bolani, au cours de laquelle il a fait fi de la présomption d'innocence à laquelle ont droit ces 39 personnes et a déclaré : « Aujourd'hui, nous allons envoyer ces criminels et les conclusions de l'enquête aux tribunaux, qui les condamneront à mort. Nous réclamons qu'il soit procédé sans délai à leur exécution afin de dissuader d'autres terroristes et malfaiteurs. » Il a ajouté que tous avaient admis avoir commis des actes criminels mais n'a donné aucun détail quant à la manière dont ces aveux avaient été obtenus.

D'après les médias, Jawad al Bolani a également dit que la plupart des 39 suspects avaient rejoint des groupes affiliés à al Qaïda après avoir été relâchés de prisons irakiennes gérées par les États-Unis. Parmi les suspects se trouveraient Hazim al Zawi, qui serait le troisième plus haut responsable de L'État islamique d'Irak, la section d'al Qaïda en Irak, Ahmed Hussein Ali, connu comme le « mufti d'Anbar », et Abdul Razzaq, supposé être le responsable médias de l'organisation.

Amnesty International craint que les « aveux » des 39 suspects, qu'ils auraient effectués au cours d'interrogatoires, aient été obtenus sous la torture et soient quand même retenus comme éléments à charge lors de leur procès. Amnesty International a prié instamment le gouvernement irakien de veiller à ce que ces personnes ainsi que tous les autres détenus soient jugés dans le cadre de procès équitables conformes aux normes internationales, et de garantir que les « aveux » obtenus sous la torture ne soient pas retenus contre eux pas les tribunaux.

La situation en matière de sécurité reste précaire en Irak et Amnesty International reconnaît que le gouvernement a pour devoir de protéger la population, notamment les membres des minorités religieuses ou ethniques et d'autres groupes et personnes qui ont été visés par des attaques d'al Qaïda et d'autres groupes armés, mais il n'en est pas moins tenu de respecter les droits humains et l'état de droit. En de nombreuses occasions, Amnesty International a vigoureusement condamné les atteintes aux droits humains commises par les groupes armés en Irak. L'organisation est opposée en toutes circonstances à la peine de mort, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie. Elle engage de nouveau l'Irak à mettre fin aux exécutions, première étape vers l'abolition totale de ce châtiment.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- priez instamment le gouvernement irakien de veiller à ce que Hazim al Zawi, Ahmed Hussein Ali, Abdul Razzaq et les 36 autres détenus bénéficient d'un procès équitable sans possibilité de recours à la peine de mort ;
- appelez les autorités irakiennes à garantir qu'aucune déclaration obtenue sous la torture ou par la contrainte ne soit retenue comme élément à charge contre ces 39 suspects ou dans d'autres procès ;
- invitez-les à introduire immédiatement un moratoire sur les exécutions, conformément à la résolution récemment adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies appelant à un moratoire mondial sur les exécutions.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 SEPTEMBRE 2011. Veuillez passer par l'ambassade d'Irak ou le représentant diplomatique de cet État dans votre pays, en demandant que vos appels soient transmis aux personnes suivantes :**

#### Ministre de l'Intérieur

Jawad al-Bolani  
Minister of Interior  
Convention Centre (Qasr al-Ma'aridh)  
Bagdad, Irak

**Formule d'appel : *His Excellency, /***  
**Monsieur le Ministre,**

#### Premier ministre

His Excellency Nuri Kamil al-Maliki  
Prime Minister  
Convention Centre (Qasr al-Ma'aridh)  
Bagdad, Irak

**Formule d'appel : *His Excellency, /***  
**Monsieur le Ministre,**

#### **Copies à :**

Ministre de la Justice  
Judge Dara Noureddin

Ministre des Droits humains  
Wajdan Mikhail Salam

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.  
AU 252/10, MDE 14/022/2010, 9 décembre 2010

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

